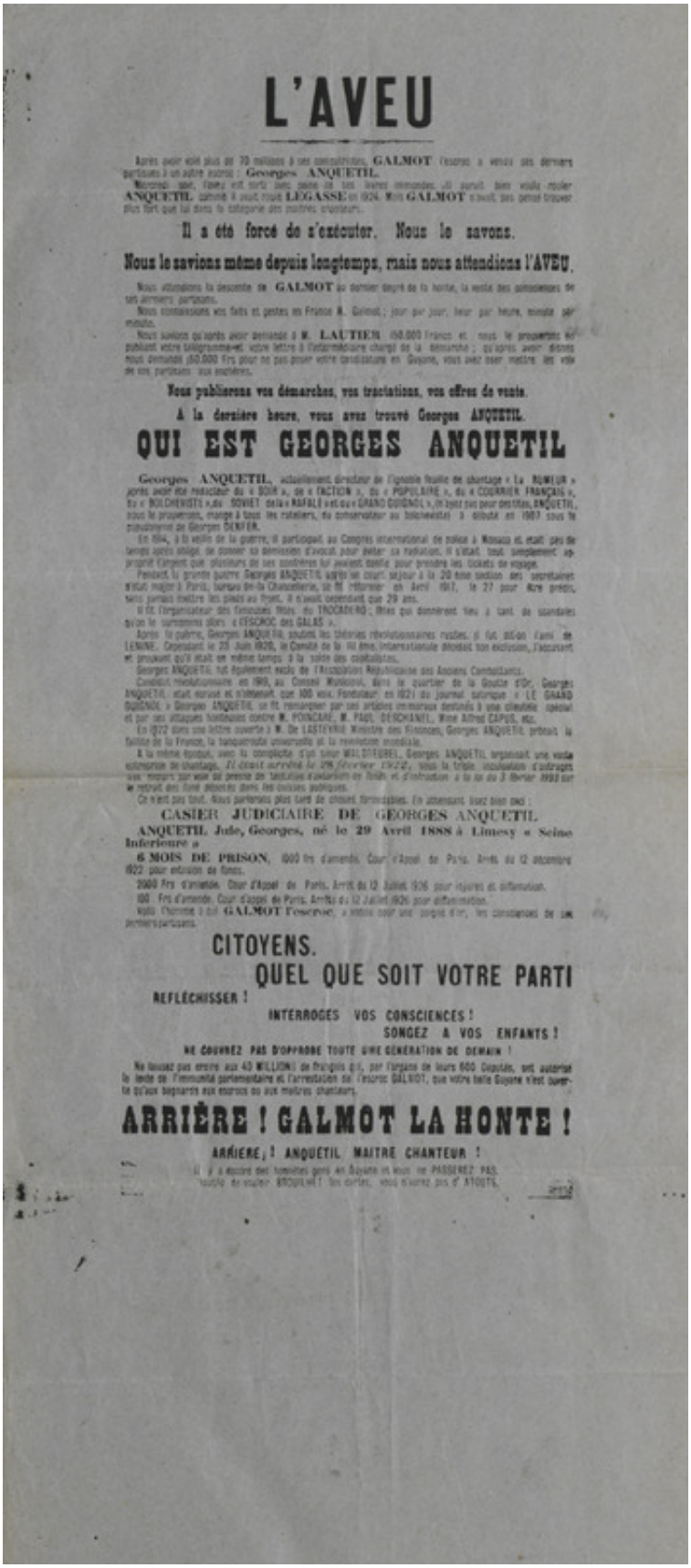


L'AVEU

Après avoir volé plus de 70 millions à ses commettants, **GALMOT** l'escroc a vendu ses derniers partisans à un autre escroc : **Georges ANQUETIL**.

Naturellement, l'affaire est tombée dans une de ces fameuses commandes. Il pensait bien vous rouler **ANQUETIL** comme il avait roulé **LEGASSE** en 1924. Mais **GALMOT** s'avait pas pensé trouver plus fort que lui dans la catégorie des maîtres chanteurs.

Il a été forcé de s'exécuter. Nous le savons.

Nous le savions même depuis longtemps, mais nous attendions l'AVEU.

Nous attendions la descente de **GALMOT** au dernier degré de la honte, la vente des consciences de ses derniers partisans.

Nous connaissions vos faits et gestes en France M. Galmot ; jour par jour, heur par heure, minute par minute.

Nous savions qu'après avoir demandé à **M. LAUTIER** 150.000 francs et nous le prouverons en publiant votre télégramme-et votre lettre à l'intermédiaire chargé de la demande ; qu'après avoir obtenu nous demandez 150.000 frs pour ne pas poser votre candidature en Guyane, vous avez osé mettre les voix de vos partisans aux enchères.

Nous publierons vos démarches, vos tractations, vos offres de vente.

A la dernière heure, vous avez trouvé Georges ANQUETIL.

QUI EST GEORGES ANQUETIL

Georges ANQUETIL, actuellement directeur de l'ignoble feuille de chantage « La RUMEUR » après avoir été rédacteur du « SOIR », de « l'ACTION », du « POPULAIRE », du « COURRIER FRANÇAIS », du « BOLCHEVISTE », du SOVIET de la RAFALE et du « GRAND GUIGNOL », (il y a tous ces pour des titres), **ANQUETIL**, sous le pseudonyme, marge à tous les ratiers, du conservateur au bolchevisme à débuté en 1907 sous le pseudonyme de Georges DENIER.

En 1914, à la veille de la guerre, il participait au Congrès international de police à Monaco et était pas de temps après obligé de donner sa démission d'avocat pour éviter sa radiation. Il s'était tout simplement approprié l'argent que plusieurs de ses confrères lui avaient confié pour prendre des tickets de voyage.

Pendant la grande guerre Georges ANQUETIL après un court séjour à la 20 ème section des secrétaires entre major à Paris, bureau de la Chancellerie, où il fit retarder un départ de 27 pour 4ème prend, sera jamais mettre les pieds au front. Il n'avait cependant que 29 ans.

Il fit l'organisateur des fameuses fêtes du TROCADERO ; fêtes qui donnèrent lieu à tant de scandales qu'on le surnomma alors « l'ESCROC des GALAS ».

Après la guerre, Georges ANQUETIL soutint les théories révolutionnaires russes. Il fut même l'ami de LENINE. Cependant le 25 Juin 1920, le Comité de la IIIème Internationale décidait son exclusion, l'accusant et prouvant qu'il était en même temps à la solde des capitalistes.

Georges ANQUETIL fut également exclu de l'Association Républicaine des Anciens Combattants.

Candidat révolutionnaire en 1919, au Conseil Municipal, dans le quartier de la Goutte d'Or, Georges ANQUETIL était honoré et s'honorait que 100 voix. Fondateur en 1921 du journal satirique « LE GRAND GUIGNOL » Georges ANQUETIL se fit remarquer par ses articles immoraux destinés à une clientèle spéciale et par ses attaques honteuses contre **M. POINCARE, M. PAUL DESCHANEL, Mme Alfred CAPUS**, etc.

En 1922 dans une lettre ouverte à **M. De LASTEYRIE** Ministre des Finances, Georges ANQUETIL prônait la faillite de la France, la banqueroute universelle et la révolution mondiale.

A la même époque, avec la complicité d'un sieur MILLOTTEREL, Georges ANQUETIL organisait une vaste entreprise de chantage. *Il devait arrêter le 28 février 1922*, sous la triple inculpation d'outrages aux mœurs par voie de presse de tentative d'extorsion de fonds et d'infraction à la loi du 3 février 1919 sur le retrait des fonds déposés dans les caisses publiques.

Ce n'est pas tout. Nous parlerons plus tard de choses formidables. En attendant lisez bien ceci :

CASIER JUDICIAIRE DE GEORGES ANQUETIL

ANQUETIL Jude, Georges, né le 29 Avril 1888 à Limesy « Seine Inférieure »

6 MOIS DE PRISON, 1000 frs d'amende. Cour d'Appel de Paris. Arrêt du 12 décembre 1922 pour extorsion de fonds.

2000 frs d'amende. Cour d'Appel de Paris. Arrêt du 12 Juillet 1926 pour injures et diffamation.

100 frs d'amende. Cour d'appel de Paris. Arrêt du 12 Juillet 1926 pour diffamation.

Voilà l'homme à qui **GALMOT l'escroc**, a voulu vendre une parcelle d'or, les consciences de ses derniers partisans.

CITOYENS.
QUEL QUE SOIT VOTRE PARTI

REFLÉCHISSER !

INTERROGES VOS CONSCIENCES !

SONGEZ A VOS ENFANTS !

NE COURREZ PAS D'OPPROBE TOUTE UNE GÉNÉRATION DE DEMAIN !

Ne laissez pas croire aux 40 MILLIONS de français qui, par l'organe de leurs 600 Députés, ont autorisé la levée de l'immunité parlementaire et l'arrestation de l'escroc GALMOT, que votre belle Guyane n'est ouverte qu'aux bagnards aux escrocs ou aux maîtres chanteurs.

ARRIÈRE ! GALMOT LA HONTE !

ARRIERE ! ANQUETIL MAITRE CHANTEUR !

Il y a encore des hommes purs en Guyane et vous ne PASSEREZ PAS.

Inutile de vouloir BROUILLER les cartes, vous n'aurez pas d'ATOUTS.

Image

L'aveu

Description

Image représentant une affiche ou un tract de campagne électorale hostile à la candidature aux Législatives de 1928 de l'avocat et publiciste de gauche Georges Anquetil,proche de l'homme politique guyanais Jean Galmot.

Informations

Extrait:	AFFAIRE GALMOT ()
Provenances:	Diocèse de Cayenne
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Format:	image/jpeg

Mots clés

CAMPAGNE ÉLECTORALE

AFFICHES POLITIQUES

HOMME POLITIQUE

POLITIQUE

AFFAIRE GALMOT

GALMOT, JEAN (1879-1928)

ANQUETIL, GEORGES (1888-1945)

ADMINISTRATION COLONIALE

GUYANE FRANÇAISE

20E SIÈCLE

Conditions d'utilisation

Domaine public

Citer ce document

"L'aveu", . Extrait de: *Affaire Galmot*, GUYANE FRANÇAISE , , . Bibliothèque numérique Manioc consulté le 31 octobre 2026. Lien: HTTP://WWW.MANIOC.ORG/IMAGES/FRA111490007I1.

© Manioc 2022 - Tous droits réservés